

Cette salle n'est louée que le midi et uniquement du 1^{er} avril au 31 octobre.



Nom de l'association : _____



Personne effectuant la réservation : _____



Tél. : _____



@ Adresse mail : _____

Date et jour(s) d'utilisation : _____

Nature de l'activité :

- REPAS
 CONCOURS DE PETANQUE
 AUTRE : _____

TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2024 (délibération n° DEL20221207_059 du 07/12/2022) :

Les chèques de location et de caution, **à l'ordre du Trésor public**, seront joints à la demande de réservation.

COMMUNE EXTERIEUR
100 Euros 200 Euros

+ CAUTION : COMMUNE ET EXTERIEUR : 500 Euros

- 1) L'utilisateur doit fournir une attestation d'assurance.
- 2) Tout utilisateur sera responsable des dégâts occasionnés (matériel, vaisselle...) et des nuisances sonores éventuelles. En cas de soucis constatés lors de la restitution des clés, le chèque de caution ne sera pas restitué.
- 3) Tout utilisateur sera responsable de la propreté des lieux (ménage fait, sols lavés...). En cas de problème, une participation de 150 € sera demandée.
- 4) L'utilisateur devra veiller au stationnement des véhicules. Le stationnement le long de la voie communale est strictement interdit.
- 5) La remise des clés aura lieu le samedi matin à partir de 9 heures (prendre contact 8 jours avant avec la mairie) et la restitution des clés le dimanche avant 17 heures. Un état des lieux sera effectué, avant et après, avec la personne qui a loué la salle (pièce d'identité demandée)



Cette demande ne sera enregistrée qu'à réception des chèques de location et de caution, de l'attestation d'assurance et du formulaire de réservation dûment rempli.

Signature précédée de la mention « lu et approuvée »
L'utilisateur

à Saint-Eusèbe, le
Le Maire, J.F. PERISSOUD

RESERVATION du _____

Effectuée par _____

Dossier complet :

- Chèque de location
- Chèque de caution
- Attestation d'assurance

Confirmation réservation retournée le _____

Paiement effectué le _____ Chèque n° _____

Montant : euros

Problèmes rencontrés :

Chèque de caution :

- envoyé par la Poste
- remis à l'utilisateur le _____
- détruit en Mairie